



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

---

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Route barrée rue Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt*

En raison de la réparation de glissières dans la rue Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt, le collège échevinal, lors de sa séance du 9 septembre 2025, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1 : Le jeudi, 2 octobre 2025, entre 8h00 et 16h00, toute circulation dans la rue Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt est interdite.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 9 septembre 2025

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)